

DEPUIS VATICAN II ET LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1966-1967 JUSQU'À NOS JOURS

1 - 4.0. Introduction

Le Second Concile du Vatican (1962-1965) fut un événement si important dans la vie de l'Église qu'il est impossible d'en exagérer l'influence sur le Chapitre Général de 1966, prolongé par une seconde session à l'automne de 1967. Comme on l'a déjà signalé, l'Institut international était déjà lancé dans une révision radicale de l'expression fondamentale de lui-même et de sa mission à travers les Règles, quand commença Vatican II. Ce mouvement reçut une impulsion nouvelle de l'événement du Concile lui-même et de ses seize documents, et cela s'est poursuivi à partir des différentes Exhortations pastorales qui ont fait suite au Concile, à travers la série des Synodes jusqu'à nos jours.

Les changements de langage qui indiquaient dans l'Église, à travers Vatican II, de nouvelles perceptions de sa compréhension d'elle-même et de sa mission, se reflétèrent également dans le «nouveau langage» exprimé par le Chapitre de renouveau de l'Institut en 1966-1967. Les quatre principaux thèmes ci-dessous nous permettront d'exposer brièvement comment l'attachement de l'Institut au principe de «réponse aux besoins»; en matière d'éducation chrétienne, a trouvé son point d'application pratique.

- *La Déclaration : Le Frère des Écoles Chrétiennes dans le Monde d'Aujourd'hui (1967).*
- *Le «service des pauvres comme caractéristique principale» de la mission de l'Institut.*
- *La Règle ad experimentum (1967-1987).*
- *La perception et la reconnaissance graduelles de la "mission partagée".*

1 - 4.1. Un nouveau langage pour exprimer de nouvelles intuitions

A partir du moment où le Pape Jean XXIII convoqua le Concile, l'un des accents principaux fut mis sur le passage de la conservation de la tradition - la polémique de l'après-Réforme - à l'idée de se «mettre à jour», résumée dans le mot italien d'aggiornamento. Ce concept devait être l'idée directrice du document *Perfectae Caritatis*, portant sur la Rénovation de la Vie religieuse, avec la directive donnée aux congrégations religieuses de retourner aux sources de leur inspiration originelle - à ce qui devait plus tard être décrit théologiquement comme le charisme (sic) du Fondateur ou de la Fondatrice - et de se rendre plus fortement présentes au monde moderne.

Un deuxième type d'idée, très influente, fut celle de la collégialité des Pères du Concile, avec son accent théologique sur le sens de la communion (*communio*) entre les différents groupes dans l'Église, une idée qui a dominé la réflexion théologique jusqu'à nos jours. Cette insistance

plus grande sur les relations horizontales marquait un retrait par rapport à une compréhension exclusivement hiérarchique de l'autorité et de l'obéissance. Le concept de Peuple de Dieu comme description de l'Église et l'adoption du mot dialogue, pour désigner la façon pratique de discuter des questions «collégialement», prolongèrent ce mouvement. A mesure que ces idées se renforçaient, le mot subsidiarité devint une manière importante de décrire le principe de détermination des différents niveaux auxquels devaient se prendre les décisions dans les communautés religieuses et dans l'Église en Général. Plus tard apparurent les idées de coresponsabilité, de solidarité et d'interdépendance.

Le premier document majeur du Concile, La Constitution sur la Liturgie (Sacro sanctum Consilium) en 1963, non seulement apporta d'importantes réformes dans la liturgie mais écarta effectivement l'Église de la messe latine uniforme et des pratiques liturgiques qui avaient été sanctionnées par de nombreux siècles de pratique depuis le Concile de Trente. Une insistance sur la participation et sur la possibilité d'une compréhension immédiate à travers les langues courantes fut donc considérée plus importante que l'obéissance à un rituel. En mettant de côté des siècles de plainchant et de polyphonie et en les réduisant en fait à des expressions culturelles des âges précédents, l'Église montrait jusqu'où elle était prête à aller pour être «à jour» et crédible pour les gens d'aujourd'hui. Une approche totalement nouvelle fut faite de la Liberté religieuse (Dignitatis humanae) et des autres religions dans la Déclaration sur la Relation de l'Église aux Religions non-chrétiennes (Nostra aetate). La croissance continue de sa propre compréhension est exprimée par l'Église elle-même dans trois grands documents, la Constitution dogmatique sur l'Église (Lumen Gentium) en 1964, et, en 1965, la Constitution pastorale sur l'Église dans le monde d'aujourd'hui (Gaudium et Spes) et la Constitution dogmatique sur la Révélation divine (Dei Verbum).

S'il est important de voir l'importance du Concile en tant qu'événement, il est encore plus important de le considérer comme mouvement, à la fois à partir de ses documents d'origine aussi bien qu'à travers le cycle des Synodes qui ont suivi et qui ont centré l'attention sur des thèmes particuliers. Certains de ces documents plus récents ont grandement influencé le mouvement vers différentes formes de la «mission partagée» dans d'autres congrégations religieuses.

1 - 4.2. La Déclaration : “Le Frère des Écoles Chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui” (1967)

L'accent mis sur «aujourd'hui», le moment actuel, (le fameux aggiornamento du commencement du Concile Vatican II), conduisit les délégués au Chapitre de 1966-1967 à une formulation nouvelle, et mise à jour de l'identité du Frère. La Déclaration, influencée par Vatican II comme son titre complet le suggère, fut, avec la Règle, le principal document publié par l'Institut après le 39^{ème} Chapitre Général. On y trouve 39 références à différents documents conciliaires, les principales touchant Gaudium et Spes et Perfectae Caritatis. La Déclaration est avant tout une affirmation d'identité, car, comme le faisait remarquer le Frère Charles Henry, Supérieur Général, dans sa préface

“Au cours de la première session de ce Chapitre, était apparue à maintes reprises la nécessité d'un document de synthèse envisageant l'ensemble de la mission du Frère dans le monde actuel”.

Cette synthèse fut formulée d'une façon très importante en définissant les éléments constitutifs de la vocation du Frère : consécration religieuse, apostolat ou mission et vie de communauté. Ce qui était le plus significatif, dans cette clarification, était l'accent mis par la Déclaration sur l'intégration de ces trois éléments comme quelque chose d'essentiel de l'identité du Frère.

Le défi lancé sous le titre *Renouveau* adapté garde une pertinence durable:

“Le renouveau de la vie religieuse, s’il implique le rajeunissement de certaines pratiques ou la transformation de certaines oeuvres, exige surtout le retour aux sources évangéliques et aux origines de l’Institut, en vue de faire reprendre toute sa vigueur au principe créateur qui lui a donné naissance. Ainsi les Frères pourront dépasser la matérialité des gestes et vivre aujourd’hui le charisme de leur Fondateur (D. 2)”.

La préface mentionnée ci-dessus invitait les Frères à lire tous les documents du 39^{ème} Chapitre «à la lumière de la Déclaration». La fidélité du document à l'héritage de l'Institut est bien soulignée dans les termes suivants :

“Tous les documents issus du 39^{ème} Chapitre Général participent d’un identique esprit. Esprit de renouveau spirituel, d’engagement personnel et responsable au service du Seigneur; esprit missionnaire d’attention aux besoins de la jeunesse et de service éducatif des pauvres ; esprit communautaire qui se nourrit chaque jour de la Parole de Dieu écoutée et servie ensemble ; esprit de renouvellement des oeuvres apostoliques et spécialement de renouveau de l’école”.

(D. Préface)

Un coup d'oeil sur les titres des huit chapitres qui composent la Déclaration montre bien combien c'est un document de son temps. La liste commence par la Fidélité au Fondateur, suivie par la citation des Signes des temps, empruntés directement à Gaudium et Spes, et poursuit par deux chapitres qui examinent les Dimensions constitutives de la vocation du Frère et La Synthèse vivante que chaque membre est appelé à en faire. Le cinquième chapitre traite de La vie religieuse du Frère tandis que le sixième insiste sur Le service éducatif des pauvres. Il y a un chapitre séparé sur Éducation de la foi et formation humaine et le document se termine par une vue d'ensemble sur Les activités éducatives des Frères et leur renouveau. Ces trois derniers chapitres feront l'objet de nombreuses références dans la suite de ce travail.

1 - 4.3. Le “service des pauvres” comme caractéristique principale de la mission de l’Institut

Le thème commun abordé par Vatican II et par les documents successifs de l'Église comme «option préférentielle pour les pauvres» a marqué l'Institut dans son attention renouvelée à sa mission éducative considérée comme «service éducatif des pauvres» . La forte cohérence existant à cet égard entre la Déclaration et la Règle est tout à fait évidente, bien que la tension classique entre les oeuvres établies et les nouveaux besoins reste toujours présente.

“L’Institut s’adresse de préférence aux pauvres: mais il étend ses oeuvres

apostoliques et culturelles à tous les jeunes auxquels il peut être utile”

(RC. 1967, lg)

«Il se dégage encore de ces notes le souhait d'une plus grande mobilité dans la manière de s'insérer dans les institutions, en vue d'une disponibilité plus réelle aux nécessités les plus impérieuses de l'éducation. En particulier on peut noter une insistance Généralisée pour que le service des pauvres redevienne une des caractéristiques de l'Institut”

(D. 9,3).

La Déclaration consacre tout son chapitre 6 à une longue considération du service éducatif des pauvres, en examinant des questions telles que : «Les Pauvres : Qu'est-ce à dire ?, Contre la pauvreté-frustration, L'éducation des pauvres, Face aux autres milieux, «Vers les plus pauvres' », et elle termine en réfléchissant aux préparations nécessaires et aux orientations pratiques de cette action. Le chapitre 6 s'achève par l'extrait suivant qui montre bien le défi qui est lancé à tous :

“Tous les organes de gouvernement, de décision, de dialogue dans l'Institut doivent également poursuivre cette conversion aux pauvres, en sorte que les décisions prises et les structures mises en place reflètent effectivement la vérité de notre “re-tour aux pauvres”.

(D. 34,4)

1 - 4.4. La Règle “ad experimentum” 1967-1987

Tout au long d'une période de près de dix années d'étude et de discussion, avec quatre projets successifs pour la Règle, l'Institut a suivi la pratique des premiers Frères il y a environ 300 ans, en jugeant de la convenance de cette réforme dans le contexte de la vie et de l'expérience de l'Institut pendant 20 années, avant de présenter une nouvelle Règle au 41^{ème} Chapitre Général en 1986. Dans son approbation de cette Règle en 1987, l'Église souligne que :

«la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers a reconnu dans les textes l'expression fidèle du charisme de saint Jean-Baptiste de La Salle et de la tradition de son Institut... selon le ministère que l'Église leur confie» (R. Décret)

La Règle de 1987 est formulée à partir de principes tirés de la Déclaration et de la Règle ad experimentum de 1967, et à la lumière de l'expérience vécue.

1 - 4.5. La reconnaissance graduelle du rôle des “enseignants laïcs”

Si le 37^{ème} Chapitre Général en 1946 a semblé se montrer expéditif quant au «rôle d'urgence» joué par les enseignants laïcs dans beaucoup d'écoles au cours de Seconde Guerre Mondiale, ce fut probablement parce que de nombreuses autres questions importantes et immédiates étaient posées à ce Chapitre. Il y avait aussi l'espoir, peut-être même l'attente, que les Frères continueraient à maintenir ou même à accroître leurs effectifs.

La Règle de 1967 et la Déclaration ne font toutes deux que de brèves références au rôle des "maîtres laïcs", dans des termes assez semblables. La Règle spécifie que : Ils (les Frères) collaborent intimement avec les maîtres laïcs et avec les autres responsables de l'éducation des jeunes ; ils travaillent avec tous ceux qui cherchent à répandre plus de justice et d'unité parmi les hommes" (R. 1967, 9, k).

La Déclaration offre une vision plus large de la question :

"La communauté scolaire ne se formera que suscitée par la communauté éducatrice dont la richesse est faite de la diversité et de l'unité de ses membres. C'est pourquoi les Frères sont heureux de collaborer avec des laïcs qui fournissent à la communauté éducatrice l'apport irremplaçable de leur connaissance du monde, de leur expérience familiale, civique, syndicale. Ils font en sorte que les laïcs soient en mesure de tenir leur place dans toute la vie de l'école : dans la catéchèse, dans les mouvements apostoliques, les activités périscolaires, voire dans les responsabilités d'administration et de direction".

(D. 46,3).

Ces deux documents attirent l'attention sur ce qui peut être maintenant reconnu avec plus de clarté comme l'engagement accru des laïcs dans beaucoup d'aspects de la vie chrétienne, en particulier à travers leur travail dans les écoles. Beaucoup furent de plus en plus inspirés par la vision éducative de Jean-Baptiste de La Salle. Le regretté Frère Patrice Marey, dans un texte du 7 juin 1990 intitulé «Une Mission. Partenaires : la relation entre Frères et laïcs lasalliens» écrivait:

"Il faut essayer de comprendre le temps que nous vivons et accepter de le juger dans la durée... La montée des laïcs s'inscrit dans la durée. Elle a commencé bien avant le Concile, elle est Générale dans l'Église, elle ne s'est jamais posée en adversaire des prêtres ou des religieux. Si les laïcs craignent le cléricisme, c'est pour affirmer leur identité, sans contester celle des autres ouvriers apostoliques... Une autre leçon du «temps-durée» c'est qu'il n'y aura pas de retour aux modèles d'hier... L'arrivée de nombreux laïcs lasalliens va permettre à nos oeuvres de continuer, mais sur un mode que nous n'avions pas imaginé: à nous de saisir la grâce qui passe... Nous vivons un temps favorable, un jour de salut".

(p.7)

1 - 4.6. Degrés d'appartenance

Toutefois, dès le Chapitre de 1976, il y a une si claire reconnaissance du dévouement de beaucoup d'enseignants laïcs que la question est abordée en termes de leur «degré d'appartenance à l'Institut», à travers leur participation à sa mission :

"Les Frères partageront la spiritualité lasallienne et l'animation de leurs oeuvres avec tous les membres de la communauté éducative. Ils se préoccuperont de leur formation permanente et seront attentifs à leur faire connaître les différents degrés

d'appartenance à ce qu'on appelle «la famille lasallienne.»

(C. 403 p. 77)

Cette question de «Degrés d'appartenance à l'Institut» fut abordée dans deux résolutions formelles.

N° 44 : “Outre les postulants, un jeune homme ou un homme d'âge mûr peut être associé à l'action apostolique et à la vie de la communauté des Frères sans avoir fait profession religieuse”.

(Le statut particulier et le contrat seront précisés par la communauté locale en accord avec le District.)

N° 45 : “Une personne ou un groupe de personnes peuvent être associés à l'action apostolique des Frères et à la vie spirituelle qui l'anime, sans partager entièrement leur vie communautaire.”

(C. 403 p. 87-88).

Ce texte peut nous paraître aujourd'hui paternaliste et restrictif. Mais il est important de ne pas négliger l'avancée de la pensée que les délégués au Chapitre ont faite en réfléchissant sur leur expérience et leur ouverture à quelque chose de totalement nouveau et différent. Peut-être, aussi, dans la perception Générale que tous ceux qui partagent les oeuvres lasalliennes n'avaient pas nécessairement le même engagement qu'eux envers une mission, il y a eu là une certaine intuition qui demeure valide (cf 3-2;6)

Cette croissance dans la compréhension de ce concept devint encore plus marquée au cours de la décennie suivante, si bien que le groupe de Frères chargé de préparer le projet de Règle pour le Chapitre de 1986 résuma cette relation, entre l'Institut et ceux qui travaillent avec lui à l'éducation chrétienne des jeunes, dans la formule consacrée de mission partagée (Règle de 1987, n° 17).

1- 4.7. Lumières et ombres

Le suivi des directives de Vatican II et de celles du Chapitre de rénovation de 1966-67 fut un grand défi pour un Institut international. Si les délégués au Chapitre avaient une vision large de ce qui avait été accompli au cours des sessions capitulaires, il n'était pas facile de transmettre ce contenu de façon uniforme et de le faire comprendre de la même manière à travers tout l'Institut. Le ton inspirateur de la Déclaration ne fut pas toujours pareillement entendu ou compris, en dépit des efforts faits pour faire passer les résultats du Chapitre. Il y eut bien des réalisations mais les fruits eurent tendance à ne venir qu'un peu plus tard.

C'est pourquoi les vingt années entre les Chapitres Généraux de 1966 et de 1986 ont été pour l'Institut une période de grande épreuve. Après 1966, où l'Institut connut le plus grand nombre de Frères de toute son histoire, ce fut une ère de déclin rapide au cours de laquelle bon nombre de ses membres décidèrent, pour des raisons diverses, de le quitter. Au même moment il y eut une forte diminution du nombre des jeunes recrues, si bien que l'effectif de 1986 ne représentait qu'environ la moitié de celui de 1966. Pourtant, de façon paradoxale, les oeuvres apostoliques dont l'Institut était responsable en 1986 étaient plus nombreuses en raison de la croissance de

la Famille lasallienne.

1 - 4.8. Famille lasallienne

En 1946, les Soeurs appelées Soeurs Guadaloupaines De La Salle, fondées au Mexique, ont reçu leur approbation canonique ; elles continuent à développer leurs oeuvres apostoliques en association étroite avec l'Institut.

En 1948, l'Union des Catéchistes de Jésus crucifié et de Marie immaculée, créée par le Frère Teodoreto à Turin en 1917, a reçu l'approbation officielle comme Institut séculier.

En 1973, un petit groupe de Soeurs lasalliennes au Vietnam et en Thaïlande, a reçu la reconnaissance diocésaine.

Ces trois fondations, en même temps que d'autres groupes ou mouvements ont été reconnus officiellement par le Chapitre Général de 1986 comme faisant partie de ce qu'on appelait la «Famille lasallienne». Mais il a été clairement reconnu, dans la «Lettre à la Famille lasallienne» publiée le 2 février 1989, en réponse à la demande du Chapitre, que beaucoup d'autres personnes, spécialement les maîtres et ceux qui sont associés étroitement avec la mission d'éducation lasallienne appartiennent à la famille lasallienne même en l'absence de liens formels avec un groupe ou mouvement particulier.